

Nouveau CAP Social



**L'UNSA valide les accords
au bénéfice de tous les salariés du ferroviaire**



Paris, le 08 juin 2016

L'UNSA-Ferroviaire, réunie ce mercredi 08 juin 2016 en Bureau Fédéral, après consultation démocratique de toutes ses structures, annonce en responsabilité qu'elle signera et validera :

- **l'accord d'entreprise concernant l'organisation du travail des salariés des trois ÉPIC du Groupe Public Ferroviaire SNCF,**
- **la Convention Collective Nationale de branche ferroviaire, concernant l'ensemble des salariés rattachés au champ d'application.**

Les négociations décisives UNSA, menées conjointement avec le Ministère les 28 et 29 mai, sous pression de la grève reconductible maintenue, sont désormais déclinées pour tous les salariés de la SNCF, Roulants et Sédentaires, sans limite de durée via l'accord d'entreprise SNCF. Ces mesures obtenues (maintien des règles du RH 00077 et autres avancées) sont de nature à respecter l'équilibre vie familiale / vie professionnelle des salariés, au sein d'un environnement économique toujours plus contraint.

**La sécurité des circulations, fondamental SNCF,
est pérennisée et renforcée.**

Concernant la Convention Collective Nationale, le cycle d'intenses négociations UNSA avec l'UTP (représentants des Entreprises Ferroviaires) permet à ce jour des avancées notables pour les salariés rattachés au champ d'application. L'écart de compétitivité public/privé est également réduit de façon significative (estimé réduit de 25 % à 9 %) alors que les négociations d'accords au sein des entreprises (hors SNCF) sont en cours.

**L'UNSA-Ferroviaire, première Organisation Syndicale progressiste de la
branche, maintient la pression sur la négociation
"Accord d'entreprise" au sein des EF privées.**

Pour un Nouveau



Cap Social



Force de propositions !